Une manœuvre du ministère anglais

La Haye, 24 mars. — MM. Wessels et Wolmarans sont attendus ici à la fin de la semaine.

L'impression produite dans les cercles Sud-Africains par la nouvelle du voyage des membres du gouvernement du Transvaal à Prétoria a été la surprise.

On suppose que ce voyage se rapporte à l'ordre donné à lord Kitchener au sujet de la communication officielle de la note hollandaise, et de la réponse de l'Angleterre aux gouvernements des Républiques Sud-Africaines.

D'autre part, on télégraphie de La Haye à l'*Agence Nationale* :

— Dans les milieux boers, on semble ne pas croire à la sincérité des ouvertures faites par les Anglais en vue de la conclusion de la paix. On ne met pas en doute, en effet, que la présence du gouvernement du Transvaal à Prétoria ne soit le résultat d'une invitation directe de lord Kitchener à M. Schalk-Burger.

On semble croire, plutôt, à une manœuvre du ministère anglais, désireux tout en ayant l'air de répondre par un acte de générosité à la libération de lord Methuen, de paralyser par avance les effets des démarches que lord Wolseley pourrait faire, en conformité avec la mission secrète qu'il aurait reçue du roi Edouard.

Car c'est l'opinion dominante ici que, malgré les démentis officiels, lord Wolseley a bien été chargé par le roi d'aller tâter les Boers pour avoir d'eux les conditions qu'ils seraient disposés à accepter pour mettre fin à la guerre avant la date du couronnement.

Or, le ministère anglais aurait vu d'un mauvais œil cette ingérance de l'ancien commandant en chef de l'armée britannique, remplacé par lui avec éclat, et c'est pour la faire échouer qu'il se serait empressé d'ouvrir lui-même des négociations, placées par lui sur un terrain qu'il sait inacceptable par les Boers.

Attentat à la dynamite

EXPLOSION D'UN PONT

Paris, 24 mars. — Le *Petit Temps* publie une dépêche de Chalon-sur-Saône annonçant que la nuit dernière des individus inconnus firent sauter à la dynamite le pont de la Buvette sur la rivière de Telmon.

L'explosion a été entendue de très loin. La pile principale a été endommagée. Cet attentat a été commis, croit-on, par des malfaiteurs habitant la commune.

ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4 850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon : Epicerie.

LIRE A LA TROISIEME PAGE : Un vol de 7.800 francs en or à Roubaix.

La campagne cléricale

La réaction s'est mise en campagne.

M. Ugène Motte, retour de Russie, s'est exhibé dimanche aux cléricaux de Wattrelos, en compagnie de quelques-uns de ses fidèles Cosaques : le docteur Leplat, maire de Wattrelos, le long Chatteleyn, exécuteur des basses-œuvres réactionnaires à la mairie de Roubaix ; l'infortuné Delcroix, que notre ami Brifaut a chassé du conseil d'arrondissement.

Naturellement, la réunion était privée. Elle avait pour but de permettre à M. Ugène de rendre compte de son mandat.

L'élu de la Calotte a naturellement attaqué le ministère et blâmé la réunion de la Haute-Cour. M. Motte estime que la République n'était nullement en danger et qu'il fallait continuer à laisser les Deroulède, les Buffet et les assommeurs de la Villette associés, « engueuler » le Président de la République, débaucher les régiments et mijoter de petits coups d'Etat avec les traineurs de sabre.

Si M. Motte n'a déposé aucun projet de loi, c'est pour ne pas fatiguer les députés qui ont déjà assez de besogne. D'ailleurs, il est pour la réduction des dépenses et la diminution de l'impôt. Pourquoi, alors, n'a-t-il pas proposé une réforme du système de l'impôt ? Pourquoi ? Mais tout simplement parce que toute réforme sérieuse, logique et honnête devrait aboutir à faire payer davantage à M. Motte et moins à ceux dont il exploite le travail.

Finalement, le docteur Leplat a sacré M. Ugène « député inamovible » de Wattrelos.

Et c'est sur cette aimable plaisanterie que la réunion a pris fin.

* * *

Pendant ce temps, MM. Roussel et Duthoit opéraient à Wasquehal, où ils cherchaient à créer une succursale de l'U. S. et P.

M. Duthoit a parlé de son dévouement à la République, ce qui a énormément amusé l'assistance.

* * *

Enfin, le parti de M. Motte s'occupe fort d'affamer les commerçants supects de ne pas obéir aux ordres de la calotte. Une liste de tous les négociants, petits et grands, de Roubaix qui appartiennent à la religion israélite, vient d'être réimprimée et est distribuée par les soins des jeunes échappés des sacristies.

LA BANQUE DE FRANCE
et les petits commerçants

Un négociant de Roubaix, M. Clément Florin, vient de soulever, au sein de l'Union commerciale, une question du plus haut intérêt pour le petit commerce.

Il a fait admettre par cette assemblée, qui a décidé d'en faire l'objet d'une requête près de la Banque de France, le vœu suivant : « Que la Banque de France retienne jusqu'au lendemain de l'échéance, à onze heures, les effets en souffrance, qui lui sont remis par les banques étrangères, de façon à ce que les intéressés puissent les retirer, comme la chose se pratique dans les banques locales. »

Il arrive bien souvent, en effet, qu'un effet est présenté au domicile d'un commerçant, alors que ce dernier est absent, ou qu'il n'a pas en sa possession la somme suffisante pour payer.

A Roubaix, on ne paie guère de suite que les gros fournisseurs, et on ne règle les petits qu'au dernier moment, soit le 31 du mois.

Le petit commerçant est donc obligé d'attendre la dernière limite pour opérer ses encaissements, il peut donc n'être pas en fonds pour payer l'effet qui lui est présenté.

La Banque de France lui concède la faculté de venir payer son effet, en ses bureaux, le jour même, de 5 à 6 heures ; passé ce délai, l'effet est remis à l'huissier.

Et voilà notre petit commerçant obligé d'aller le lendemain à l'étude de l'huissier pour retirer l'effet impayé.

C'est précisément cela que M. Florin voudrait éviter. Très justement, il fait remarquer que si un petit commerçant est vu à diverses reprises dans ces parages d'une étude d'huissier, il peut en être conçu des doutes sur son crédit ou sur sa solvabilité, de là quelquefois un grave préjudice peut résulter pour ses affaires.

D'autre part, la Banque de France classe ses clients selon la régularité de leurs paiements ,et tel commerçant travailleur, solvable, aux affaires prospères, peut craindre de voir donner de mauvais renseignements commerciaux sur son compte, pour cette seule raison qu'un effet dont le paiement n'aura pas été effectué le jour de la présentation, aura été « remis à l'huissier. »

La Banque de France jouit d'un privilège exclusif qui lui impose l'obligation de protéger le commerce et d'aider à ses transactions.

Ce n'est pas trop lui demander que de réclamer une plus grande bienveillance à l'égard du petit commerce, et la prise de mesures propres à lui faciliter les affaires.

G. LESUR.

L'odyssée d'un Roubaisien
AU CONGO

Accusé de meurtre et d'incendie. — Retour en France. — Une bonne presse.

Un de nos compatriotes, M. Georges Rasson, bien connu à Roubaix, vient de rentrer en France, retour du Congo belge, à bord du « Philippeville », qui l'a débarqué à Anvers.

M. Rasson, qui avait déjà passé cinq ans au Tonkin, qu'il considère comme un pays de cocagne, a passé deux années au Congo belge, comme directeur du comptoir de la Compagnie du Baniembe !

« C'est une dure servitude, nous dit-il, que la vie dans une telle contrée ; la fièvre vous guette à tout instant et vous terrasse sans merci ; l'ennemi est le lot fatal de tous les Européens ,et bien peu savent résister à la rigueur du climat. Tel que vous me voyez, je ne suis plus reconnaissable pour mes amis ; j'ai maigri de trente kilos en deux ans ! »

M. Rasson qui commandait le poste de Ikumba, dans le Baniembé, a eu à supporter les assauts des noirs voleurs et pillards qui désolent ces contrées. Il a dû, à cause des mesures de répression prises par lui, descndre à son retour, à Brazzaville, pour y répondre de certaines accusations portées contre lui,notamment d'incendie volontaire et de meurtre.

La presse belge, qui donne beaucoup d'importance aux faits et gestes des colons du Congo, s'est montrée bienveillante à l'égard de notre compatriote.

Le **Matin** d'Anvers s'exprime ainsi :

M. Rasson, qui occupait le poste de Ikumba, était prévenu d'avoir mis le feu à quelques cases indigènes, à la suite d'une attaque dont il avait été l'objet de la part de ceux-ci. La prévention n'a pas paru suffisante aux magistrats, qui s'étaient livrés à une enquête et M. Rasson a été autorisé à rentrer en Europe.

Le **Petit Bleu** :

A bord du steamer, se trouvait un Français, M. Rasson, agent du Baniembé, prévenu, ainsi que notre concitoyen Damen, agent de la même Société, de sévices sur les indigènes. M. Rasson, pour sa part, était accusé d'avoir mis le feu à plusieurs cases de nègres à Ikumba, non loin de Betou, parce que les indigènes avaient attaqué son poste.

M. Rasson, après interrogatoire, a pu reprendre le chemin de l'Europe, les juges qui l'ont entendu n'avant point trouvé les faits assez graves pour donner lieu à poursuites. Quand à notre concitoyen, M. Damen, accusé, lui, d'avoir tué un nègre qui l'avait volé, il est toujours à Brazzaville, où il est gardé depuis bientôt dix mois.

De l'**Etoile belge** :

Comme on l'a vu plus haut, parmi les passagers se trouve M. Rasson, agent du Baniembe, dans le Congo français. Il avait été prévenu, il y a quelque temps, avec un Anversois, M. Damen, agent de la même Société, de sévices graves sur les nègres. M. Rasson en effet, avait incendié plusieurs cases de nègres. Interrogé par le juge d'instruction il a été laissé en liberté et on lui a permis de retourner à Bruxelles. M. Rasson a prouvé qu'il se trouvait en cas de légitime défense et que les nègres avaient attaqué son poste.

M. Rasson, est actuellement à Lille, directeur du Comptoir Universel d'Epargne et de Publicité qui vient de se créer. Il déclare ne pas se ressentir de ses fatigues, grâce, sans doute, nous dit-il, à l'apprentissage colonial qu'il avait précédemment fait au Tonkin.

A propos de la situation du Congo et des Européens, M. Rasson a eu l'obligeance de nous communiquer les lignes suivantes, extraites des journaux belges ; elles méritent d'être mises sous les yeux de nos compatriotes qui se laissent facilement prendre aux mirifiantes promesses des capitalistes Motte, Guillain, qui ont fondé des comptoirs dans la colonie du Congo français :

« La situation pour les Européens devient de plus en plus mauvaise dans le Congo français, par suite du retrait des troupes, que le gouvernement a décidé par mesure d'économie. Dans la haute Sangha, de nouveaux troubles viennent d'éclater. Une expédition a dû partir pour reprimer l'agitation dans cette région. »

« Les agents ne se sentent plus protégés. D'un autre côté quand un conflit éclate entre un blanc et un nègre les autorités affectent des tendances à prendre systématiquement la défense des noirs. De là des froissements continuels. »

Les passagers revenant du haut Congo rapportent que la maladie du sommeil, le « beriberi », y fait de terribles ravages ; le mal y décime les populations avec une rapidité effrayante. Toute la région de Kit-Mwensa est profondément atteinte. Les indigènes meurent comme des mouches. »

Après cela s'il y a des amateurs..... bon voyage, et bien du plaisir.

G. LESUR.

A L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Par arrêté ministériel en date du 22 mars, M. Victor Champier, critique d'art, est nommé directeur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels à Roubaix.

M. Champier n'est pas un inconnu à Roubaix : il y a deux ans environ il vint, envoyé par le Ministère, faire une conférence dans l'amphithéâtre de l'Ecole, sur l'Exposition de Chicago.

ARRESTATION DE VOLEURS DE BICYCLETTES. — Nous avons annoncé dans notre numéro de jeudi dernier que deux bicyclettes volées à M. Alfred Chattelevn loueur de vélos, boulevard de la Liberté à Lille, avaient été engagées au Mont-de-Piété de Roubaix, le 5 mars dernier par deux individus restés inconnus.

La police de Roubaix vient de mettre la main sur ces hardis malfaiteurs. Ils se nomment Eugène Béchet, 20 ans, artiste dramatique, et Cattel Alphonse, 16 ans, garçon boucher, tous deux sans domicile fixe.

Ils ont été arrêtés chez M. Lebargy, cabaretier, rue des Longues-Haies, buvette du Mont-de-Piété, et seront conduits ce matin à la maison d'arrêt de Lille.

UN IVROGNE DANGEREUX. — Hier après midi, vers 5 heures trois quarts, un individu ivre, parcourait le quartier de la rue Decrême, menaçant les passants avec un couteau de poche.

Il s'est rebellé contre les agents qui l'ont arrêté, et les a frappés. Ces derniers ont eu beau coup de peine à protéger le dangereux ivrogne contre la fureur de la foule.

C'est un nommé Henri Debarge, âgé de 20 ans demeurant rue Decrême.

Il a été écroué au poste du 3e arrondissement.

ABUS DE CONFIANCE. — Procès-verbal a été dressé contre Delplanque Alfred-François, âgé de 32 ans, encaisseur, demeurant rue de l'Hospice, 5, pour détournements d'une somme de 7 à 800 fr. au préjudice de la Société anonyme des Timbres d'épargne, au service de laquelle il était employé.

COMMISSIONS MUNICIPALES. — Aujourd'hui 25 mars, à 2 heures et demie du soir, il sera procédé à la réception des travaux suivants : 1. Construction d'une crèche rue de Tourcoing ; 2. Etablissement de bains de la rue de Rome ; peinture émaillée des cabinets de bains.

La commission administrative de la Caisse des retraites se réunira aujourd'hui mardi, à 5 h. 45 du soir.

A QUI LA LIQUETTE ? — Jules Debonneville, âgé de 12 ans, écolier, demeurant boulevard d'Armentières, 80, a trouvé dimanche une chemise d'homme qui a été déposée au 1er arrondissement.

COUPS ET BLESSURES. — Constant Wastyn, âgé de 42 ans, tisserand, demeurant rue de France, 123, a été mis en état d'arrestation dimanche soir, vers 5 heures, sous l'inculpation de coups et blessures, sur Vembrunteghim Henri, qui loge à la même adresse.

Wastyn avait mordu son adversaire à l'oreille droite. Il est en outre inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion et sera écroué ce matin à la maison d'arrêt de Lille.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Motte et Bourgeois, un teinturier Hubert Delmarquette, 47 ans, demeurant à Tourcoing, a été blessé au genou par la chute d'un rouleau ; incapacité 8 jours

— Chez Alfred Motte et Cie, un brouetteur, Gustave Landrieux, 20 ans, demeurant rue d'Espagne, cour Verstaebel, s'est blessé à la jambe droite ; douze jours de repos.

— Chez Alfred Motte et Cie, un peigneur, Joseph Ouré, 29 ans, rue de la Vigne, cour Sainte-Thérèse, 12, a été blessé à la main droite ; 15 jours de repos.

— Chez Cornille et Lemahieu, chocolatiers, un ouvrier, Victor Louchart, 31 ans, rue de Bouvines, a été piqué au pied gauche ; 4 jours de repos.

— Chez Léon Allart et Cie, un ramasseur de blousses, Amédée Schiélaert, 24 ans, s'est blessé à l'avant-bras gauche à l'aide d'un couteau ; incapacité de travail, 8 jours.

— Un ouvrier matelassier, Albéric Delaby, 40 ans, demeurant rue des Ogiers, s'est blessé en aidant M. Pardœn à mettre du vin en bouteilles chez M. Paul Watin rue Pauvrée ; un mois de repos.

— Chez Augustin Valentin, filateur, un rattacheur, Louis Briffaut, 25 ans, rue Delattre, cité Sainte-Catherine, a été blessé à la main gauche par un coup de crochet, six jours de repos.

— Chez Charles et Alphonse Screpel, Jules Symaes, 36 ans, rue de Maubeuge, cour Loridan Lefebvre, a été blessé aux mains ; 15 jours de repos.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN. — Semaine du 17 au 23 mars 1902. — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 1.212 ; enfants, 512. — Total, 1.724.

A QUI L'OBJET ? Augustin Rose, demeurant chemin de la Mackellerie, près du Pont d'Amour, a déclaré que son fils âgé de 4 ans, avait trouvé un objet en argent, à dessin en relief du poids de 40 grammes environ.

Tous les mercredis, VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises. Mercredi 26 : CACHE-POTS céramique, val. 3 fr., vendus 1.95 ce jour seul¹.

Libre-Pensée Roubaisienne

Le banquet du vendredi dit saint aura lieu au siège de la société, 104, rue de l'Alma,à l'estaminet H. Carrette.

La cotisation est fixée à 1 fr. 25 pour les hommes, et 0 fr. 75 pour les citoyennes.

Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien

Afin de permettre au collecteur de faire sa tournée sans perte de temps, nous rappelons que les adhésions au Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien sont reçues chez le citoyen FRANÇOIS, 78, rue du Tilleul.

Chez le citoyen Charles DECLERCQ, dit « Petit Soldat », 75, rue Voltaire ;

Chez le citoyen Jules BOUCHERIE, cabaretier à l'angle des rues du Moulin et de Ma Campagne.

Chez le citoyen Henri CARRETTE, ancien maire de Roubaix, rue de l'Alma, 104 ;

Chez le citoyen Charles DE COCK, cabaretier, rue Pierre-de-Roubaix ;

Chez le citoyen Désiré PENANT, trieur, cabaretier, place de la Gare, 4.

Une assemblée générale aura lieu très prochainement.

COMITE CENTRAL

Le Comité central se réunira le mardi 25 courant, chez le citoyen Carrette, 104, rue de l'Alma.

ÉTAT CIVIL
de Roubaix du 24 mars 1902

Naissances. — Joseph Vanhaecker, rue des Longues Haies, 60, cour Dekonninck, 8 — Amélie Drouilez, rue Saint-André, 38. — Paul Lepers, rue Larochefoucauld, 19. — Yvonne Vales, rue Blanchemaille. — Reine Blin, rue de Cartigny, 57. — André Scherpereel, rue Pierre Motte, 31. — Marie Trousson, contour Saint-Martin, 7. — Irène Terrin, rue Ma Campagne, 9. — Julie Depratre, rue de la Paix, cour Lefebvre, 21. — Etienne Lesaffre, rue du Hutin, maisons Delannoy Trachet, 4. — Edmond Cuperlier, boulevard de Cambrai. — Albert Vanpeteghem, rue Blanchemaille. — Achille Minnekier, rue du Tilleul, 90. — Cecile Décaillon, boulevard de Cambrai. — Henri Jacgère, boulevard de Cambrai.

Décès. — Raymonde Legras, 3 ans, rue de Rome, cour Parent, 9. — Germaine Acquart, 2 ans, rue Gambetta. — Léonie Ghoraing, rue Neuwcommen, 42. — François Mocs, 33 ans, rue Blanchemaille. — Auguste Dejardin, 54 ans, rue Desaix, cour Bogart, 1.

TOURCOING

LIRE A LA TROISIÈME PAGE :

Chronique électorale. — Le candidat réactionnaire de la 3e circonscription. — Le Congrès de Comines.

Les Grèves
A propos de la loi Millerand-Colliard

La loi de dix heures et demie, appelée loi Millerand-Colliard, qui sera mise en application à partir du 1er avril prochain, va certainement susciter des conflits, tout au moisn, dans notre région.

En effet, les ouvriers, dont le salaire est déjà insuffisant pour leurs besoins d'existence réclameront d'être payés au même prix que pendant la journée de onze heures.

Les patrons, n'écoutant que leur rapacité et leur égoïsme, ne manqueront pas de résister à cette revendication si légitime.

L'union de toutes les forces ouvrières sera donc nécessaire pour vaincre leur résistance.

Dans plusieurs usines, déjà, la loi de dix heures et demie vient d'être mise en application.

A la retorderie de MM. Dervaux, rue de Guisnes, le personnel a commencé la semaine dernière à travailler dix heures et demie.

Or, au moment de la paie, samedi, un incident s'est produit : les ouvrières, qui touchaient auparavant 18 francs par semaine n'ont touché que 16 francs.

Le personnel, composé d'une cinquantaine d'ouvriers, a réclamé le même salaire.

Hier matin, ces ouvrières ont décidé de ne pas reprendre le travail avant que satisfaction leur soit accordée.

La situation en est là.

* * *

Les rattacheurs de la filature Vanden Berghe sont toujours en grève.

Quoi qu'aient pu dire certains journaux, l'opinion publique leur est toujours favorable, à en juger par les quêtes, qui continuent d'être fructueuses.

A L'HOTEL-DE-VILLE. — La commission du gaz se réunira demain mercredi 26 mars, à 4 heures précises du soir, à l'Usine à gaz.

Ordre du jour : Propositions pour marché de charbon ; Pylône en bois pour réservoirs goudron et eau ammoniacale ; Réception du 3e gazomètre ; Electricité ; Canalisation.

ÉTAT CIVIL
de Tourcoing, du 24 mars 1902

Naissances. — Marguerite Anne, rue de Mouvaux. — Lameyse Suzanne, rue du Labyrinthe, 8. — Duhamel Henri, rue de la Passerelle, 26. — Leclercq Ernest, rue des Trois-Pierres, 418.

Décès. — Lemethe Victor, 3 ans, rue du Collecteur, 17. — Beuscart Louis, 66 ans, rue de Jemmapes, 12. — Catteau Fidéline, 69 ans, rue de Metz. — Steelandt Charles, 33 ans, rue Blanche-Porte, 196.

Grillage galvanisé et *ronces* vendus aux *Galeries Lilloises* à prix extrêmement réduits. Pour s'en convaincre, demander le tarif (45, rue Nationale, Lille).

Savon Princesse Makoko, parfum nouveau

OCCUPATION chez soi, indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, demois. et MM. voul. utiliser leurs loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois s. p. product. Ecrire à l'Entreprise Nilé « Au Sacré-Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

LE NORD
LILLE

La grève des tramways

La grève des ouvriers terrassiers de l'entreprise de pose et de réfection des voies paraît toucher à sa fin.

En effet, hier après-midi, cinq grévistes désignés par leurs camarades sont allés en délégation auprès de l'ingénieur, pour lui remettre la demande de relèvement de prix à 0,40 c. de l'heure.

M. l'ingénieur a accepté pour tous les ouvriers terrassiers le tarif de 0,40 ; quant aux autres ouvriers dont la fonction consiste à aider les terrassiers, l'ingénieur a consenti à leur donner 35 centimes.

Ce sont là des améliorations que les ouvriers ne dédaignent pas, car antérieurement à la grève les terrassiers gagnaient 37 et 38 centimes et les manœuvres 27, 28, 30 et 32 centimes.

D'autre part, les grévistes ne seront pas inquiétés ; aucun renvoi ne sera prononcé pour faits de grève.

Les ouvriers que nous avons pu voir sont tous d'avis de reprendre le travail, attendu que s'ils n'ont pas eu entièrement satisfaction, ils estiment qu'ils ont obtenu une notable amélioration sur les salaires antérieurs. Vraisemblablement c'est donc la reprise du travail pour demain.

Quant à nous, nous sommes heureux d'enregistrer cette victoire qui est due autant à la solidarité des terrassiers, qu'à la sagesse et l'énergie dont ils ont fait preuve pendant le conflit.

Cela démontre combien est nécessaire le groupement syndical, qui permet aux travailleurs de concerter et de réfléchir la possibilité d'un mouvement en faveur d'améliorations indispensables.

UNE CHUTE DE 9 METRES

Hier matin, vers 11 heures, M. Carpentier, paveur, employé aux travaux de l'Abattoir, s'est endormi dans les remparts. Il est tombé dans le fossé, d'une hauteur de 9 mètres.

Dans sa chute, il s'est fait de multiples contusions. Mais il a refusé de se laisser examiner par M. le docteur Coppens qui avait été appelé.

M. Antoine Carpentier, qui est âgé de 42 ans et qui habite Emmerin, a été reconduit à son domicile en voiture de place.

LE FIN TALON DE SA BOTTINE. — Dans la nuit du 22 au 23 mars, vers 3 h. 15, deux individus cassaient un carreau à la devanture du magasin de M. Paul Becquereau, négociant, 86, boulevard Victor Hugo. Ils dérobaient ensuite deux paires de bottines d'enfant en chevreau avec claques vernies ; deux paires de souliers de dames, même genre ; une paire de souliers Charles IX, perlés ; deux paires de pantoufles d'enfant et une paire de bottines d'enfant, polonaises, en vache vernie.

Une enquête fut ouverte.

Le service de la Sûreté a procédé, hier, à l'arrestation du nommé Darras Louis-Alexandre, né à Lille le 15 juillet 1873, demeurant rue Philippe-de-Comines, 86, soupçonné d'être l'auteur de ce vol.

Il s'en défend. Mais il aurait donné à une fille soumise des chaussures qui ont été reconnues par M. Becquereau comme celles dérobées chez lui.

PRIS AU PIEGE. — Le 20 dernier, Georges D..., 18 ans, Eugène 16 ans, s'introduisaient dans le domicile de M. Delmaet Ernest, numéro 12, rue du Bois-Saint-Sauveur

Ils étaient remplis de bonnes intentions. Mais ils furent dérangés et ne purent emporter qu'une somme de 15 fr. 50.

Ils revenaient, hier, à la charge. Moins heureux encore, ils étaient surpris en flagrant délit par M. Delmaet qui requit deux agents et les fit arrêter.

Après avoir été interrogés par M. Le Mazurier, commissaire de police du 4e arrondissement, Georges D... et Eugène D... ont été déférés au parquet.

LES DANGERS DE VOULOIR SE VETIR A L'ŒIL. — Trois jeunes gens, les nommés Emile Evrard, 20 ans, rue d'Eylau, cité Basset, 6 ; Charles Leleu, émouveteur, 17 ans et Constant Léore, peigneur, 18 ans, ces deux derniers demeurant rue des Sarrazins, cour Wagram, avaient combiné de dévêtir les mannequins figurant devant l'étalage de M. Raiteu, marchand de confections, 13, rue de la Monnaie.

Le choix de chacun étant fait d'avance, hier matin, ils se décidèrent à s'approprier des vêtements, sans prendre mesure.

Evrard et Leleu faisaient le guet, pendant que Léore enlevait les frusques.

Malheureusement les vêtements étaient assujettis solidement sur les mannequins et Léore eut beau tirer, ça ne vint pas !

Trop attentionnés à leur travail, ils ne virent pas qu'on les surveillait, et on put les pincer en flagrant délit.

L'un d'eux était d'ailleurs porteur d'un pantalon de la même maison qu'il avait acheté au même prix, qu'aujourd'hui les trois compères voulaient payer les complets.

Interrogés par M. Chauvin, commissaire de police du 3e arrondissement, ils ont été ensuite déférés au parquet.

COUP MANQUE. — Sous ce titre nos lecteurs ont été informés dans notre numéro daté du 24 courant, de la tentative de vol faite chez M. Testelin, fabricant d'appareils à gaz, rue des Bouchers, cour du Mulet.

Nous donnons aujourd'hui des détails circonstanciés sur cette tentative de vol

Du côté de la cour du Mulet, deux portes donnent accès dans la maison et les ateliers de M. Testelin ; les voleurs ont d'abord essayé de s'introduire par l'une des deux. Ne réussissant pas, en raison d'une fermeture solide, ils ont avisé une échelle dans la cour du Mulet, l'ont apposée contre la maison de M. Testelin et ont réussi à pénétrer dans celle-ci par une lanterne qui donne dans un couloir.

Une fois là, ils ont brisé un carreau et ont pénétré dans le bureau de M. Testelin. Une clef était sur une table, ils l'ont prise et ont vainement tenté d'ouvrir le coffre-fort qui paraît dans cette affaire avoir été le but de cette visite nocturne.

C'est à ce moment qu'ils dûrent être dérangés et pour sortir la chose ne leur parut pas facile ? En effet, ils n'avaient nullement l'intention de sortir par où ils étaient entrés.

Ils ont d'abord, à l'aide d'une pince, essayé de sortir par les portes donnant sur la cour du Mulet, ne réussissant pas, ils se sont introduits dans le magasin dont ils ont fracturé la porte intérieure et alors seulement ils ont pu facilement se sauver.

M. Queutier, commssaire de police du 1er arrondissement, aidé du service de la Sûreté, mène très activement l'enquête, et les deux cambrioleurs pourraient bien être rapidement arrêtés.

CHRONIQUE THÉATRALE

LE BENEFICE DE CE SOIR

Marguerite et Faust, Rita et Merlyn, Louise et Julien, Virginie et Paul, Griselidis et Alain, Manon et des Grieux....., le vrai et grand public a fait fête dans tous ces rôles aux excellents, probes et consciencieux artistes, au bénéfice de qui la soirée de gala d'aujourd'hui va être donnée.

Toujours prêts, toujours « payant comptant », nous avons applaudi Mme et M. Mikaëlly, dans toutes les œuvres du répertoire : dans « Rigoletto », dans « Carmen », dans « La Fille du Régiment », dans « Thaïs ».

A la récente reprise d' « Hamlet », c'est à la délicieuse Ophélie qu'allait — et avec raison — la meilleure part du succès. Dans « Charlotte Corday », Alexandre Georges tenait à rendre hommage à l'excellent Barbaroux, que fut Mikaëlly. Est-il besoin de redire avec quelle grâce et avec quel talent, Mme Mikaëlly a créé ici le rôle de Gretel ?

C'est dans Rozenn et Mylio que nous allons les entendre ce soir, et, par nos applaudissements, leur témoigner les regrets que nous avons de les voir partir, de même que le très excellent Ramieux, qui, avec ses deux camarades, emporte les sympathies du public lillois.

Et c'est l'assurance de ces sympathies et de ces regrets que nous tenons à leur donner ici

UNIVERSITÉ POPULAIRE

POUR LES OUVRIERS SANS TRAVAIL

Une représentation de *Faust*, grand opéra en *cinq* actes, de Gounod, aura lieu le mercredi 26 mars, à prix réduits, sous les auspices de l'Université Populaire, au profit des ouvriers sans travail.

M. Bourdette, directeur du Grand-Théâtre, et ses artistes ont bien voulu, pour leurs adieux, prêter à cette œuvre leur concours.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE
(Direction A. Bourdette)

Mardi 25 mars. — Soirée de gala.

Au bénéfice de Mme et M. Mikaëlly, une seule représentation (reprise) de LE ROI D'YS, opéra en 4 actes, paroles de M. E. Blau, musique d'Edouard Lalo.

Distribution : Rozenn, Mme Mikaëlly ; — Margared, Mme Lloyd (de l'Opéra) ; — Mylio, M. Mikaëlly ; Karnac, M. Cadio ; — Le Roi, M. Ramieux ; — Saint-Corentin, M. Dufranc ; — Jahel, M. Tillet.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures précises.

Places gratuites de 10,001 à 10,400.

« ESTHER » A L'HIPPODROME

La distribution d' « Esther » qui sera représentée très prochainement à l'Hippodrome lillois, sera tout à fait remarquable.

C'est Mme Segond-Weber qui jouera Esther ; Mlle Delvair jouera le rôle de Zarès ; Albert Lambert, fils, Assuérus ; Paul Mounet, Aman ; Albert Lambert, de l'Odéon, Mardochée et Mme Antonia Laurent, Elise. Comme on le voit, tous les rôles importants seront tenus par des sociétaires de la Comédie-Française.

L'orchestre et les chœurs des célèbres CHANTEURS DE SAINT-GERVAIS (120 exécutants) sous la direction de M. Bordes, le maître de chapelle de Saint-Gervais, directeur de la SCHOLA CANTORUM, un remarquable musicien formé à l'école de César Frank, interpréteront, comme nous l'avons dit, la partition de Moreau, qui est très importante.

Les solis seront chantés par Mlles Jane Ediat, Weyrich et Marthe Legrand,de la Schola cantorum.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

LE ROMAN COMIQUE. — Qui n'a lu l'amusant poème de Scarron, ou sa traduction moderne, le Capitaine Fracasse, ou sont racontées, avec tant de couleur et d'humour les pérégrinations de braves comédiens, et les aventures de leur odyssée ? Une histoire, qui ne dépareraît pas le récueil, est arrivée hier, vers 3 heures du soir, aux sympathiques artistes de la troupe de M. Oppelt.

Ils partaient pour Le Quesnoy en voiture, quand, sur la place d'Armes, un agent du fisc apparut, et sous le couvert d'une contravention encourue par le loueur du véhicule, prétendit s'opposer au départ.

Enfin, après avoir quelque peu parlementé, les acteurs et actrices purent remonter dans le chariot de Thespis et reprendre leur voyage interrompu.

POUR SAINT-JOSEPH. — Un certain nombre de bêtes à corne, 42 bœufs, 38 taureaux, 124 vaches, ont été amenés hier au marché.

Deux chevaux y ont également paru.

RENDONS A CESAR. — A propos de l'incendie du faubourg de Lille, on nous fait remarquer que les pompiers volontaires de la Société des Turbes d'Escaut-et-Meuse, qui sous la conduite de M. Pierre Meunier, sont arrivés des premiers sur les lieux du sinistre, où ils ont fait assaut de zèle et de dévouement.

Nous leur en donnons volontiers acte, en y joignant nos félicitations.

PAUVRES BETES ! — Le maire de la ville de Valenciennes invite les réservistes convoqués en 1902 — qui désireraient présenter des chevaux pour être utilisés aux manœuvres de brigade du 12e régiment d'infanterie — à prendre connaissance, sans retard, de l'affiche donnant les instructions nécessaires à ce sujet et qui est affichée sous la porte principale de l'Hôtel-de-Ville.

ONNAING

CONFERENCE. — Samedi 29 mars, salon de la Montagne, à 7 heures et demie du soir, réunion publique et contradictoire, avec le concours des citoyens P. MELIN, BEAUVOIS et PROER.

Ordre du jour : Le socialisme et les pouvoirs publics.

WALLERS

CONFERENCE. — Dimanche 30 mars, à 5 heures du soir, salon de la Lumière, réunion publique et contradictoire, avec le concours des citoyens H. DURRE, conseiller d'arrondissement, et DELORY, maire de Lille.

FRESNES

VITRINE BRISEE. — Un consommateur, attablé chez M. Maquet, débitant, Grande Rue, énervé par les insultes d'un nommé Duez, qui avait trop fêté la St-Joseph, empoigna celui-ci et voulut le jeter à la rue. Mais Duez perdit l'équilibre et alla tomber tête en avant dans la vitrine.

Il se fit une large coupure à la figure. En plus de cela, il supportera les frais de la casse.

CHEVAL EMBALLE. — Mercredi après-midi, un cheval appartenant à une personne de Notre-Dame-du-Haut-Bois, et qui stationnait à la porte d'un estaminet situé au coin de la rue Carnot où était entré son maître, partit tout à coup au grand galop par la rue de St-Amand.

Heureusement, un jeune homme de 21 ans, M. Vandrepotte après s'être mis à sa poursuite, parvint à l'arrêter aux «Trois bourlettes» sans que l'animal ait pu occasionner d'accident.

CHUTE DE VELO. — Au moment où M. Andris, coiffeur, revenant chez lui en bicyclette, passait en face de la maison de M. Culem, cultivateur, le chien de celui-ci se jeta sur le vélo. M. Andris tomba se faisant une légère blessure à la jambe. Son état est satisfaisant.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un ouvrier, Léon Lacourt, travaillant chez M. Renard, s'est brûlé et coupé au pied.

Sa blessure lui occasionnera une incapacité de travail de quelques jours.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

UN CHARRETIER BLESSE. — Un domestique, Oscar Feru, âgé de 36 ans, au service de M. Delfosse, cultivateur au Faubourg de Paris, sortait hier vers une heure de l'après-midi, de la cour de la ferme avec un attelage de trois chevaux lorsque le cheval porteur glissa et s'abattit, Feru n'eût pas le temps de se garer et eût le pied gauche fortement serré entre le corps de l'animal et la bordure du trottoir. Après avoir reçu les soins du docteur Faucheux, qui n'a constaté aucune fracture, le blessé a été reconduit à son domicile à Estrées.

BECANE DISPARUE. — M. Nothegem, demeurant à Flers-en-Escrebieux, laissait sa bicyclette sur le bord du trottoir, hier, vers neuf heures du soir, pour entrer dans un café de la Place d'Armes. Quand il sortit quelque temps après, il constata que sa monture avait disparu. Le cycliste est allé porter plainte au commissariat. Une enquête est ouverte.

VOS PATENTES, S. V. P. ? — Trois cautionnements ont été saisis samedi sur le marché des étalagistes, place d'Armes, à des marchandes qui n'ont pu présenter leur patente.

POUR LA VIE HUMAINE. — M. le commissaire de police a fait saisir, hier matin, trois échantillons de lait, au faubourg de Paris, pour être soumis à l'analyse.

DORIGNIES

L'ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE. — **Le 31e Anniversaire de la Commune a été célébré cette année à Dorignies par les militants socialistes qui s'étaient donné